CODE SPORTIF

REGIONAL SNOOKER

LIGUE DE NOUVELLE AQUITAINE

SAISON 2023/2024

TABLE DES MATIERES :

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COMPETITIONS INDIVIDUELLES

Organisation et déroulement des rankings régionaux individuels….. Page 3

1. **Organisation des rankings régionaux** ……..…… …...….3
Article 1.1. Définition…… ……..…… 3
Article 1.2. Droit de participation…….….3
Article 1.3. Inscription…… …….....….3
Article 1.4. Délai…….…….…… 3
Article 1.5. Tirage au sort…… 3

2. **Déroulement des rankings régionaux individuels**…….4
Article 2.1. Système de jeu…….…….. 4
Article 2.2. Directeur de jeu…….. 4
Article 2.3. Règles du jeu…….. 5
Article 2.4. Tête de série…….…….5
Article 2.5. Remplacement d'un joueur absent…… 5
Article 2.6. Convocations…….…… 5

3. **Barème des points**……..……..5
Article 3.1. Attribution des points…….…….5
Article 3.2. Les bonus…….…….. 6
Article 3.3. Les places qualificatives pour le championnat de France……6

4. **Tenue et comportement**……..……6
Article 4.1. Tenue officielle…… 6
Article 4.2. Comportement et sanctions…… …….. 6

5. **Arbitrage**……..…… 7
Article 5.1. Fonctionnement…….……7
Article 5.2. Réclamations…….…… 7
Article 5.3. Litiges…….. 7

CHAPITRE I :

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COMPETITIONS INDIVIDUELLES

1. Organisation et déroulement des rankings régionaux individuels

1.1. Organisation des rankings régionaux

Article 1.1. Définition

Il s'agît de tournois organisés sur une ou plusieurs journées, par la commission snooker de la ligue de Nouvelle-Aquitaine.
Le nombre minimum de ranking régionaux est fixé chaque année par la Commission Sportive nationale Snooker pour toutes les régions de France.

Article 1.2. Droit de participation

Seuls les licenciés de la Fédération Française de Billard, affiliés aux clubs de la ligue Nouvelle-Aquitaine ont ce privilège.

Article 1.3. Inscriptions

L'inscription au championnat de Nouvelle-Aquitaine est gratuite.
Par conséquent, il n'y a pas de gains en jeu au cours des ranking régionaux. (Remise de trophées en fin de saison).
Toute inscription ou confirmation de participation suite à une convocation doit être faite individuellement par mail en destination du responsable sportif snooker de la ligue ou de son district.

Article 1.4. Délai

Toute inscription ou confirmation de participation suite à une convocation doit être envoyée par mail au plus tard 7 jours avant la compétition.

Article 1.5. Tirage au sort

Le tirage au sort se déroule au sein d'un club membre. Il est effectué le jeudi soir précédent chaque ranking.

CHAPITRE 2 :

2. Déroulement des ranking régionaux individuels

Pour l'instant seul le billard club de Périgueux s'est proposé d'accueillir le championnat.
Si un club se propose d'organiser son propre championnat de district il devra en faire la demande au responsable de la ligue de snooker de Nouvelle Aquitaine.
Ce district se verra attribué des places à la finale de ligue au prorata du nombre de ranking et du nombre de participants. Il devra faire parvenir les feuilles de tournois au plus tard deux jours suivant chaque ranking.
Un joueur ne pourra bien évidement évoluer que dans un seul district au cours de la saison.
La saison se déroulera en 5 ou 6 tournois ranking.
Si seul le club de Périgueux organise les 6 ranking, il n'y aura pas de finale de ligue ; alors le meilleur classé sera déclaré Champion de Ligue.
Le calendrier de la saison est disponible sur simple demande au responsable de la ligue snooker par mail à l'adresse suivante **lbna.snooker@gmail.com**

Article 2.1. Système de jeu

Le format de jeu est défini et adapté suivant le nombre de joueurs qui y participent :
Les 2 premiers du classement de ligue de la saison précédente, débutent la compétition tête de séries lors du 1er ranking.

- Les autres joueurs seront placés par tirage au sort, soit avec un format de jeux en poules de 3, 4 ou 5 joueurs pour qualifier 8 joueurs en quart de finale.
- Soit dans un tableau double ko total jusqu'en finale.

Si le nombre de participants est trop important il sera possible de mettre en place, afin de gagner du temps :

1- Un contrôle du temps de jeu entre chaque coup (1 minute pour jouer après l'arrêt total de toutes les billes sur la table).

2- La possibilité de mettre la règle des 3 miss maximum après faute.

.

3- Une autre option ; la création d'une division 1 et une division 2 si le nombre de participants est trop important dans les clubs organisateurs.

Chaque rencontre est en auto arbitrage.
En cas de litige, les joueurs devront, soit demander un arbitre, soit faire appel au directeur de jeu.
A partir des quarts de finale, le tournoi se déroulera en 3 ou 2 manches gagnantes en fonction de l'avancement du tournoi.

Article 2.2. Directeur de jeu

Le responsable de ligue est directeur de jeu ou une personne désignée en cas d'absence de celui-ci.

Article 2.3. Règles du jeu

Pour tout connaitre sur les règles du jeu de la discipline snooker, consultez le chapitre II du code sportif national mis en ligne sur le site de la Fédération Française de Billard

Article 2.4. Tête de série

La désignation des têtes de série se fait :
- Pour le premier ranking, suivant le classement régional final de la saison précédente (les 2 premiers), ou le (les) suivant(s) en cas de non reprise de compétition.
- Pour les autres ranking, suivant le classement du ranking précédent (les 2 premiers), ou le (les) suivant(s) en cas d'absence.

Article 2.5. Remplacement d'un joueur absent

Dans le cas de figure où un joueur est absent, il doit être remplacé. Le directeur de jeu est en charge de ces modifications. Il contacte les joueurs concernés.
Une seule et unique procédure est appliquée. Le suivant au classement remplace le joueur absent. En cas d'égalité, il est pris en compte :
- Le mieux placé au régional en fin de saison précédente.
- Le mieux placé au National de la saison en cours.
- Le mieux placé au National de la saison précédente.

Article 2.6. Convocations

Les convocations seront faites le jeudi précédent la compétition

Chaque joueur est prié de prévenir en cas d'empêchement, le vendredi midi au plus tard, avant la compétition. Si absence non justifie d'un joueur inscrit, des sanctions seront prises en le rétrogradant au classement et en lui retirant des points. En cas de récidive la ligue se réserve le droit de saisir commission de discipline.
Le timing du tournoi sera communiqué à chaque joueur le jeudi précédent la compétition**.**

CHAPITRE 3 :

3. Barème des points

Article 3.1. Attribution des points

1er……..	200 pts
2ème……..	190 pts
3ème et 4eme…….....	180 pts
Du 5eme au 8eme……	170 pts
Du 9 au 16eme……..	160 pts
Du 16eme au 32eme……	150pts
Du 32 au 64eme……	140pts

Article 3.2. Les bonus

Bonus accordés :

- Break de 30 pts a 49 :	Bonus de 5 pts
- Break de 50 pts a 69 :	Bonus de 10 pts
- Break de 70 pts a 99 :	Bonus de 20 pts
- Century…… :	Bonus de 50 pts
- 147…….. :	Bonus de 147 pts

Possibilité de cumuler les bonus lors d'un même ranking.

Article 3.3. Places qualificatives en finale de France

La ou les place(s) qualificatives pour la finale de France sont attribuées tout d'abord au vainqueur de la finale de ligue ou si elle n'a pas lieu, au premier du classement des 5 ou 6 ranking.

La deuxième place s'il y en a une est données au finaliste de la finale de ligue, si il y a eu plusieurs districts, sinon au deuxième du classement des 5 ou 6 ranking.

Les quotas sont calculés par la CSNS et distribués proportionnellement aux différentes ligues en fonction du nombre de participations sur l'ensemble de la saison.

CHAPITRE 4 :

4.Tenue et comportement

Article 4.1. Tenue ranking régionaux

- Polo manche courte ou longue avec logo du club devant et nom de la ville ou le joueur évolue dans le dos.
- Pantalon de ville (jeans et survêtements interdits).
- Chaussures de ville, baskets de couleurs unies autorisées.

Article 4.2. Comportement et sanctions

Le fair-play est de rigueur dans toutes les compétitions régionales. Le téléphone portable doit être en mode silencieux pendant toute la durée de la compétition. De plus il n'est toléré aucun comportement agressif entre les joueurs et/ou Directeur de jeu. Les joueurs qui ne respectent pas le règlement sportif sont passibles de sanctions :

- 15 minutes de retard : Perte d'une frame
- 30 minutes de retard : Perte d'un match

Pour tout comportement qui le nécessite, le joueur sera présenté à la commission discipline de la ligue de Nouvelle Aquitaine

CHAPITRE 5 :

5. Arbitrage

Article 5.1. Fonctionnement

Les joueurs jouent en auto-arbitrage lors de chaque ranking régional.

Article 5.2. Réclamations

Au cas où un différend intervient entre 2 joueurs sur un point de règlement de jeu, le Directeur de jeu est sollicité. Ses décisions ne peuvent se faire que sur phase arrêtée, et elles sont irrévocables. Aucune réclamation ne peut être faite en fin de frame.

Article 5.3. Litiges

En cas de litiges intervenant dans des cas de figures non prévus, les joueurs règlent le différend avec le responsable sportif snooker de la Ligue de Nouvelle Aquitaine. En cas de désaccord, seul le responsable sportif snooker de la Ligue de Nouvelle Aquitaine est habilité à prendre une décision arbitrale.